

PROCES VERBAL DE CONSTAT

SELARL HUISSIERS MED
Commissaires de Justice Associés
OFFICE GIORDANO & GONGORA & AMSELLEM

Commissaires de Justice Associés

2 rue Ferdinand PELLOUTIER - BP 4-5156

83000 - TOULON

Tel : 04.94.41.02.10

giordanogongora@commissaire-justice.fr

Fax : 04.94.41.02.22

huissier-justice-toulon.com



**LE VENDREDI QUATORZE AOÛT
DEUX MILLE VINGT-SIX
à 11 heures 15.**

A LA REQUÊTE DE :

La Société Anonyme (SA) **SUEZ**, dont le siège social est ALTIPLANO - 4 Place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRES sous le numéro 901644989, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

LAQUELLE M'A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Je vous requiers aux fins de procéder à toutes constatations concernant l'affichage d'un avis de consultation du public par voie électronique relatif au projet d'extension du système de rechargement de la nappe alluviale du bas Gapeau par la création d'un bassin d'infiltration des eaux : Aquarenova 2, situé sur la Commune de HYÈRES-LES-PALMIERS (83400), 310 Chemin Saint Lazare.

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

Je, Iscia AMSELLEM, Commissaire de Justice Associée de la SELARL COMMISSAIRES MED titulaire de deux Offices de Commissaires de Justice à la Résidence de TOULON (VAR) y demeurant 2 rue Ferdinand Pelloutier,

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

310 Chemin Saint Lazare

83400 HYÈRES-LES-PALMIERS

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Les constatations ci-après ont été effectuées depuis la voie publique.



Photographie n°1. (14/08/2026)

Je constate la présence d'un panneau d'affichage fixé sur la clôture grillagée délimitant le site, à hauteur permettant son observation depuis l'extérieur du site.

L'avis est lisible et visible depuis la voie publique.

Une photographie générale est prise afin de fixer l'environnement et l'emplacement de l'affichage.



Photographie n°2. (14/08/2026)



Photographie n°3. (14/08/2026)

S'agissant de l'avis de consultation, je constate que celui ci présente un fond de couleur verte et des inscriptions de couleur noire.

Dans sa partie supérieure, apparaît, en caractère majuscules, la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ».



Photographie n°4. (14/08/2026)

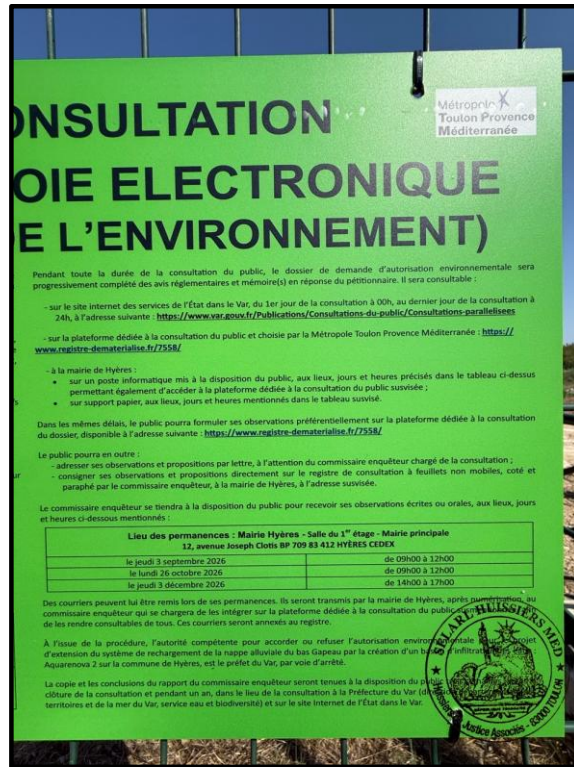
Trois photographies rapprochées de l'avis sont prises afin d'en distinguer les différentes mentions qui y figurent.



Photographie n°5. (14/08/2026)

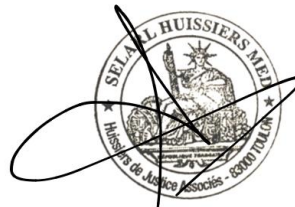


Photographie n°6. (14/08/2026)



Photographie n°7. (14/08/2026)

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat au cours duquel j'ai pris 7 photos, pour servir et valoir ce que de droit.



Iscia AMSELLEM
Commissaire de Justice